

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après : 010200180

| Identité du demandeur | Numéro d'enregistrement de la demande initiale | Localisation des biens | Superficie objet de la demande | références cadastrales | Identité des propriétaires | Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours) |
|------------------------|--|------------------------|--------------------------------|------------------------|----------------------------|--|
| EARL DU VAL CHARMOY | 10200180 | CHAOURCE | 0.2400 | ZD 40 | BALANCHE Lilian | 04/01/21 |
| | | | 0.0600 | ZD 46 | | |
| | | | 71200 | ZM 2 | | |
| | | PARGUES | 18.2300 | ZN 29 | | |

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter sur Logics sur le site <https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.